

Municipalité de Sainte-Luce

À une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Luce tenue le 6 mars 2006 à 20 heures conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À laquelle sont présents :

France St-Laurent, mairesse
Hugues Dionne, conseiller
Michaël Ouellet, conseiller
Nathalie Bélanger, conseillère
Pierre Laplante, conseiller
Anne A. Racine, conseillère

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale intérimaire est présente.

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Procès-verbal du 6 février 2006**
- 4. Procès-verbal du 13 février 2006**
- 5. Suivi des procès-verbaux**
- 6. Déboursés**
- 7. Période de questions**

A. Administration générale

1. Compost du Golf / renouvellement contrat
2. Règlement de délégation de dépenses- R-2006-65 / adoption (**copie**)
3. Règlement prévoyant le remboursement des dépenses aux membres du conseil municipal et aux employés municipaux – R-2006-66 / adoption (**copie**)
4. Line Tétreault, 159 rue du Fleuve Est / demande (**copie**)
5. Geneviève Gallant, fille de Hélène Palasse et de Marc Gallant
6. OMH / Rapport budgétaire 2006 et 2005
7. Roche Ltée, Groupe-conseil / honoraires pérennité
8. Sopax Groupe conseil Ltée / honoraires – expertise Mur de soutènement (**copie**)

9. Le Québec Rural & Agricole / Abattoir de Luceville
10. Fabrique de Notre-Dame-de-la-Paix / brunch
11. ADMQ / congrès
12. Arrérages de taxes
13. La Table de concertation en prévention de la criminalité de la MRC de la Mitis / responsable

B. Sécurité publique

1. Avis de motion / règlement d'emprunt pour achat de deux camions incendie
2. Soumission / camions incendie

C. Transport

1. Ouverture de poste / employé travaux publics
2. Pergola / location
3. Rapport du directeur des travaux publics / février 2006 (**copie**)
4. Ministère des Transports / servitude de non-accès et une servitude de drainage – Côte de l'Anse

D. Hygiène du milieu

1. Inspecteur des cours d'eau ! nomination
2. BPR –Route 132 Ouest /prolongement au réseau d'égout /services professionnels
3. Avis de motion / règlement d'emprunt - étangs de Luceville - pérennité
4. Roche Ltée Groupe-conseil / services professionnels concernant la pérennité et demande de subvention pour la Promenade
5. Déclaration du responsable d'une installation de distribution / signature
6. Carol Castonguay / demande de prolongement du réseau d'égout (**copie**)

E. Urbanisme

1. Rapport de l'inspectrice en bâtiment (**copie**)
Demandes de PIA
2. 44, Route du Fleuve Est (**copie**)
3. 78, Route du Fleuve Ouest (**copie**)
4. Lot 53-2, Route du Fleuve Est (**copie**)
5. 69, Route du Fleuve Ouest (**copie**)
6. Resto Chez Dan / demande pour l'implantation d'une enseigne – 16 St-Alphonse (**copie**)
7. Ferme A.J. Migneault – 325 Rang 3 Ouest (**copie**)
8. Congrès de la COMBEQ / 425\$ (**copie**)
9. Secrétaire au service de l'urbanisme
10. Ghislain Lavoie / membre du CCU - démission

F. Loisir et culture

1. Semaine de relâche / subvention 500\$
2. URLS / transfert de 400\$
3. Bibliothèque de Luceville / autorisation de signer – Pierrette Dubé
4. Placement Carrière-été demande/Accord
5. Tourisme Rimouski /publicité

G. Édifice et machinerie

H. Divers

1. Décès du maire Léon Gaudreault
2. Décès de André Laplante / frère de Pierre Laplante
3. Décès de Rosaire Sergerie / pompier de la Ville de Mont-Joli
4. Décès de Albert Langlois
5. MRC de la Mitis / contrat de diversification et de développement de la mesure de soutien aux communautés et aux villes monoindustrielles en difficulté.

068-2006

Ordre du jour

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

069-2006

Procès-verbal du 6 février 2006

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 6 février 2006 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Michael Ouellet, appuyé par Anne A. Racine et résolu à l'unanimité que la directrice générale intérimaire soit dispensée d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté.

Adopté

070-2006

Procès-verbal du 13 février 2006

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 13 février 2006 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Anne A. Racine, appuyé par Michael Ouellet et résolu à l'unanimité que la directrice générale intérimaire soit dispensée d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté.

Adopté

Suivi des procès-verbaux

FACTURES PAYÉES - Février

1	Rémunération élus - Février	3 917.54 \$
2	Rémunération employés - Février	30 996.97 \$
3	REER - Février	1 903.20 \$
4	Ministère du Revenu - F.S.S. à payer selon sommaire 2005	259.46 \$
5	Société de l'ass. automobile du Québec - Camion 1 tonne	570.00 \$
6	Le Québec Rural & Agricole - publicité Abattoir	143.78 \$
7	Société de l'ass. automobile du Québec - Camion 1 tonne	570.00 \$
8	Société Canadienne des postes - timbres élections+ administ. Roy, Beaulieu, Boudreau, Bélanger - dossier Ress.	821.27 \$
9	Humaires	11 321.10 \$
10	Telus - téléphones	1 127.12 \$
11	Telus - Internet bibliothèque	27.55 \$
12	Telus mobilité - messagers	359.15 \$
13	Telus mobilité - cellulaires	215.36 \$

14	Cogéco Cable - internet	80.46 \$
15	Citicorp Finance	446.07 \$
16	Gilles Langlois - déneigement/février	670.98 \$
17	Groupe Réjean Claveau - déneigement/ février	18 868.32 \$
18	Hydro-Québec - édifices municipaux	5 406.48 \$
19	- hygiène	1 816.81 \$
20	- éclairage	1 600.46 \$
21	Garde Paroissial de Luceville - don	20.00 \$
22	Bibliothèque de Luceville - subvention 2006	700.00 \$
23	Nelson Lepage - remboursement taxes payées en trop	342.97 \$
24	Club Richelieu - table souper spaghetti	55.00 \$
25	Boulevard Chevrolet - achat camion 1 tonne	52 197.20 \$

TOTAL PAYÉ: 134 437.25 \$

FACTURES À PAYER - Février

1	Ministère du Revenu - Remises février	9169.46 \$
2	Agence des douanes et du Revenu - Remises février	4355.58 \$
3	Great West - ass. Coll. Février	2 796.13 \$
4	Marie-Andrée Jeffrey - déplacements	29.52 \$
5	Petite Caisse	391.01 \$
6	Centre bureautique	343.99 \$
7	PG Mensys Système d'information - papeterie taxes	604.75 \$
8	Fournitures et Ameublement du Québec - papeterie	1 345.75 \$
9	Club Papetier - papeterie et fourniture élections	1 270.58 \$
10	Ross & Boudreau Notaires - dossier R. Bélanger	1 239.23 \$
11	Vitrierie du Bas du Fleuve	21.90 \$
12	Fonds de l'information foncière - mutations	21.00 \$
13	Fabrique Notre-Dame-de-la-Paix - location mars	702.93 \$
14	Entreprises Gauthier - contrat ordures février	6 537.25 \$
15	Quincaillerie Ste-Luce - Luceville	83.69 \$
16	Services aux petits animaux - février	402.59 \$
17	Garage M. Dechamplain	472.10 \$
18	Garage Gilles Desrosiers	136.05 \$
19	Garage St-Laurent	80.00 \$
20	Les Pétroles Biolodeau	1 595.11 \$
21	Groupe Gaz-o-Bar	2 094.76 \$
22	Service de brûleur Robin Pelletier	152.96 \$
23	Pièces d'autos Rimouski	352.56 \$
24	Macpek	9.18 \$
25	Boulevard Chevrolet	85.56 \$
26	Automobiles Bouchard & Fils	23.34 \$
27	Wajax	60.62 \$
28	Les Sports J.L.P.	409.31 \$
29	Sigma	241.51 \$
30	Traction Rimouski	750.07 \$
31	Les démarreurs et Alternateurs	258.81 \$
32	Les Équipements André Bellavance	17.19 \$
33	Techno-Pneu	199.36 \$
34	Télécommunication de l'Est - vérification équipements Industrie Canada - renouvellement licence radio	392.38 \$
35	télécommunication.	338.00 \$
36	Buanderie le Blanchon	50.84 \$
37	Phobec industriel	28.14 \$
38	Société de l'assurance automobile - immatriculation	5 582.00 \$
39	Air Liquide	249.07 \$
40	Jean-Pierre St-Amand	1 075.96 \$
41	Le Groupe Rejean Claveau	770.67 \$
42	Les Excavations Dany Desrosiers	362.33 \$
43	Laboratoire Biologie Aménagement BSL	559.25 \$
44	Puribec	6.12 \$
45	Sani-Plus - chlore	269.28 \$
46	Deschênes électrique	40.89 \$
47	La Maison d'auto Fortier	34.45 \$
48	Rona Le Rénovateur	43.89 \$
49	Safety First	75.92 \$
50	Caureq - répartition incendie annuelle	1 302.75 \$

51	Jean-Claude Molloy- déplacements	41.82 \$
52	Dumoulin Électronique - écran ordinateur loisirs	458.81 \$
53	Kim-Alexandra Nadeau - cours hip-hop	100.00 \$
54	Audrey-Ann Paquet - cours hip-hop	100.00 \$
55	Lucie Lafrance - cours aérobic	175.00 \$
56	Marc-Antoine Dubé - cours soccer	210.00 \$
57	Poste Canada - publipostage relâche	118.83 \$
58	Marie-Berline Deschênes - déplacements	68.88 \$
59	Bureau en gros - imprimante urbanisme	460.05 \$

TOTAL À PAYER: 49 169.18 \$

TOTAL DES FACTURES À APPROUVER: 183 606.43 \$

Je certifie par la présente que la municipalité de Sainte-Luce dispose des crédits suffisants pour effectuer le paiement des comptes dus au 28 février 2006.

Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale intérimaire

071-2006

Déboursés

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale intérimaire à effectuer le paiement des comptes dus au 28 février 2006.

Adopté

Période de questions

072-2006

Compost du Golfe / renouvellement contrat

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Michael Ouellet

Il est résolu à l'unanimité de renouveler l'entente avec Compost du Golfe Inc., représenté par monsieur Jean-Pierre Gagnon, président, qui débutera le 24 avril 2006 et prendra fin le 1^{er} décembre 2006 pour la cueillette des débris végétaux (varech) pris sur la plage de Sainte-Luce.

Adopté

**Règlement de délégation de dépenses
R-2006-65**

Attendu qu' un avis de motion est dûment donné par le conseiller

En conséquence il est proposé par : Michael Ouellet
appuyé par: Nathalie Bélanger
et résolu à l'unanimité qu'un règlement portant le numéro R-2006-65, soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

- ARTICLE 1 Restrictions
- Le présent règlement ne soustrait pas le conseil municipal de son obligation d'autoriser le paiement de chacune des dépenses encourues par la municipalité.
- ARTICLE 2 Champ de compétence et montants
- L'annexe A du présent règlement énumère, pour chaque poste budgétaire de dépense utilisé dans la municipalité, la limite monétaire maximale du pouvoir d'autorisation confié à la directrice générale intérimaire.
- ARTICLE 3 Autres conditions
- La présente délégation de pouvoir est consentie à la direction générale à la condition expresse que ce dernier dépose, à chacune des séances régulières du conseil, un résumé des décisions qu'il a prises au nom du conseil depuis son dernier rapport. Ce résumé ne comprend toutefois pas les autorisations effectuées au cours des cinq jours qui précèdent la séance du conseil. Tout engagement de crédit dépassant 5 000\$ mensuellement ou 1 000\$ pour une seule facture doit être autorisé au préalable par le conseil municipal.
- ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.
Adopté

Règlement prévoyant le remboursement des dépenses du conseil municipal et aux employés
Règlement R-2006-66

Attendu qu' il y a lieu d'adopter un règlement pour fixer les frais de déplacement remboursables des membres du conseil et des employés municipaux;

Attendu qu' un avis de motion a été donné le 6 février 2006;

En conséquence

Il est proposé : Anne A. Racine
Appuyé par : Michael Ouellet

Il est résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro R-2006-66 soit et est adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

- ARTICLE 1 Les frais de déplacement remboursables sont :
- les frais de transport
 - les frais de repas
 - les frais de logement
 - les frais spéciaux occasionnés par l'exercice de la fonction
 - les frais de taxis
 - les frais de communication téléphonique
 - les frais de stationnement

- ARTICLE 2 Les tarifs de frais de transport remboursables sont fixés à 0.41\$ du kilomètre pour l'utilisation d'un véhicule automobile personnel ou au prix payé par l'employé pour l'utilisation d'un autre mode de transport pré-utilisé.
- ARTICLE 3 Les tarifs frais de repas remboursables sont fixés à 8\$ pour le déjeuner, à 20\$ pour le dîner et à 20\$ pour le souper.
- ARTICLE 4 Le tarif des frais de logement est remboursable sur présentation de pièces justificatives jusqu'à concurrence de 150\$.
- ARTICLE 5 Le remboursement des frais de déplacement est fait sur présentation d'un rapport de frais de déplacement auquel sont attachées les pièces justificatives.
- ARTICLE 6 Le remboursement accordé pour l'hébergement chez des parents ou amis sera de 35\$ par nuit sans pièces justificatives.
- ARTICLE 7 Le remboursement des frais de communication téléphonique faite pour l'exercice de la fonction sera remboursable sur présentation de pièces justificatives.
- ARTICLE 8 Certains frais de déplacement spéciaux ou de représentations occasionnés par l'exercice de la fonction pourront être remboursés selon le bon jugement du conseil municipal et sur présentation de pièces justificatives.
- ARTICLE 9 Les actes accomplis pour représenter la Municipalité sont définis comme suit :
- Assister à des sessions d'information ou de formation.
 - Rencontrer des membres des Gouvernements du Québec et du Canada ou des fonctionnaires desdits gouvernements.
 - Assister à des réunions traitant des affaires de la Municipalité.
 - Congrès / colloques
- ARTICLE 10 Le présent règlement abroge et remplace les règlements 99-251,430-2000 et R-2002-07.
- ARTICLE 11 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté

Line Tétreault, 159 rue du Fleuve Est / reporté

073-2006

Geneviève Gallant

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité de verser un montant de 75\$ dans le compte de Geneviève Gallant à la Caisse Populaire Ste-Luce-Luceville, et ce, prévu au budget 2006 et conforme au règlement des naissances.

Adopté

074-2006

OMH / rapport budgétaire 2005 et 2006

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Michael Ouellet

Il est résolu à l'unanimité d'adopter les rapports budgétaires 2005 et 2006 de l'Office municipal d'habitation de Ste-Luce-Luceville.

Adopté

075-2006

Roche Ltée, Groupe-conseil / honoraires pérennité

Proposé par : Michael Ouellet
Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture numéro 84948 au montant de 4 475.91\$ concernant les honoraires professionnels pour la pérennité et suivi des ouvrages municipaux d'assainissement du secteur Luceville à Roche Ltée, Groupe-conseil.

Adopté

076-2006

Sopax Groupe conseil Ltée

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture numéro 07417 au montant de 5 521.20\$ concernant les honoraires professionnels pour le mur de soutènement, Anse-aux-Coques à Sopax Groupe conseil Ltée.

Adopté

077-2006

Le Québec Rural & Agricole

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité d'acheter une carte d'affaires dans "Le Québec Rural & Agricole au montant de 125\$ concernant un reportage sur l'Abattoir de Luceville dans le Bas-Saint-Laurent, dont les propriétaires messieurs Carol et Claude Bernier viennent de compléter un important investissement de 1,5 M\$ visant à doubler la superficie d'opération de cette entreprise reconnue partout au Québec.

Adopté

078-2006

Fabrique de Notre-Dame-de-la-Paix

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Michael Ouellet

Il est résolu à l'unanimité de faire un don de 100\$ à la Fabrique de Notre-Dame-de-la-Paix (Luceville) pour la préparation du brunch qui a lieu le 19 mars 2006.

Adopté

079-2006

ADMQ

Proposé par : Michael Ouellet
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité d'autorise la directrice générale intérimaire à participer au congrès 2006 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tient les 17-18-19 mai 2006 à Québec. Les frais d'inscription sont de 350\$. Les frais de transports, de repas et d'hébergement sont remboursés selon le règlement en vigueur prévoyant le remboursement des dépenses aux membres du conseil municipal et aux employés municipaux ou sur présentation de pièces justificatives.

Adopté

080-2006

Arrérages de taxes

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité d'approuver l'état préparé par la directrice générale intérimaire et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales et/ ou scolaires envers la municipalité, le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal, et ordonne selon l'article 1023 du code municipal de transmettre avant le vingtième jour de mars 2006 au bureau de la municipalité régionale de comté l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non paiement des taxes municipales concernant l'année 2004 et 2005 et désigne le directeur général intérimaire à représenter la municipalité de Sainte-Luce le 8 juin 2006, si cela s'avérait nécessaire pour faire l'acquisition des immeubles sur notre territoire qui n'auront pas été réclamés.

Adopté

081-2006

La Table de concertation en prévention de la criminalité de la MRC de la Mitis

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité de mandater la conseillère Anne A. Racine afin de représenter la municipalité de Sainte-Luce à La Table de concertation en prévention de la criminalité de la MRC de La Mitis.

Adopté

082-2006 **Avis de motion / règlement d'emprunt pour l'achat de deux camions incendie**

Avis de motion est dûment donné par le conseiller Hugues Dionne qu'à une prochaine session un règlement d'emprunt concernant l'achat de deux véhicules incendie sera adopté.

Adopté

083-2006 **Soumission / camions incendie**

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale intérimaire à demander des soumissions publiques concernant l'achat de deux camions incendie.

Adopté

084-2006 **Ouverture de poste / employé aux travaux publics**

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Michael Ouellet

Il est résolu à l'unanimité de publier dans l'hebdomadaire l'Avantage, l'ouverture d'un poste aux travaux publics, comme technicien responsable de l'hygiène du milieu.

Adopté

085-2006 **Pergola / location**

Proposé par : Michael Ouellet
Appuyé par : Hugues Dionne

Il est résolu à l'unanimité que les pergolas situées sur la Promenade de l'Anse-aux-Coques ne soient en aucun cas louées pour la période estivale.

Adopté

Acc. Réc. **Rapport du directeur des travaux publics**

Le conseil municipal accuse réception du rapport du mois de février 2006 du directeur des travaux publics.

086-2006 **Ministère des Transports / servitude**

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Michael Ouellet

Il est résolu à l'unanimité de céder gratuitement au gouvernement du Québec, représenté par le ministre des Transports, les servitudes suivantes :

- une servitude de non accès entre les points 1A et 1B, tel que montrés sur le plan du ministère des Transports, affectant le fonds servant lot 67-P parcelle 65 d'une superficie de 31,8 mètres carrés.
- une servitude de non accès entre les points 1D-1E, tel que montrés sur le plan du ministère des Transports, affectant le fonds servant lot 70-P parcelle 63 d'une superficie de 340,2 mètres carrés.
- une servitude de non accès entre les points 1C-1D, tel que montrés sur le plan du ministère des Transports, affectant le fonds servant rue de l'Anse (montré à l'originaire) parcelle 64 d'une superficie de 165,2 mètres carrés.
- une servitude de drainage d'une superficie 132,5 mètres carrés sur le lot 70-P et une servitude de drainage de 52,5 mètres carrés sur la rue de l'Anse (montrée à l'originaire).
- Le ministère des Transports s'engage à payer les frais notariés.

Mesdames France St-Laurent, mairesse et Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale intérimaire sont autorisés à signer dans ce dossier.

Adopté

087-2006

Inspecteur des cours d'eau

- | | |
|-----------------|---|
| Considérant que | la MRC La Mitis s'est vue confirmer la juridiction des cours d'eau situés sur son territoire en vertu des articles 103 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6); |
| Considérant que | cette loi est entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2006; |
| Considérant que | cette loi abroge toutes les dispositions actuelles du Code municipal relatives aux cours d'eau, et plus particulièrement, celles qui confiaient la surveillance des cours d'eau locaux ou régionaux à l'inspecteur municipal qui était assimilé, aux fins de l'exercice de ces fonctions, à un employé de la MRC; |
| Considérant que | l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales exige que la MRC désigne un employé aux fins de retirer, sans délai, toutes obstructions qui constituent une menace à la sécurité des personnes ou des biens dans un cours d'eau sous sa juridiction; |

- Considérant que l'article 15 de la Loi d'interprétation (L.R.Q. chapitre 1-6) permet une telle désignation dans les trente (30) jours qui précèdent l'entrée en vigueur d'une loi, lorsque la fonction y est prévue;
- Considérant que la MRC de La Mitis entreprendra à brève échéance les démarches visant à conclure avec les municipalités une entente relative à la gestion des cours d'eau;
- Considérant que la MRC de La Mitis a désigné, toutes les personnes qui exercent actuellement les fonctions d'inspecteur municipal en vertu du Code municipal du Québec dans chacune des municipalités locales de son territoire ou tout autre personne désignée par la municipalité, pour qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales.
- Pour ces motifs il est proposé par Hugues Dionne, appuyé par Anne A. Racine et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Luce :
- 1) Confirme à la MRC La Mitis que notre municipalité accepte de fournir les services de monsieur Bertrand Beaudin, directeur des travaux publics à compter de la présente et ceci pour les fins de l'application de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, le tout aux mêmes conditions que celles prévues actuellement;
 - 2) Confirme que cette acceptation est temporaire, soit jusqu'à ce qu'une entente relative à la gestion des cours d'eau prévue à l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales intervienne entre la MRC et les municipalités locales.

Adopté

088-2006

BPR – Route 132 Ouest / prolongement au réseau d'égout

Proposé par : Nathalie Bélanger

Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services professionnels de BPR Groupe-conseil pour une estimation des coûts, afin de prolonger le réseau d'égout domestique pour desservir les résidents du côté sud de la route 132 situés à l'ouest de la rue du Boisé jusqu'au ruisseau à la Loutre.

Adopté

089-2006

Avis de motion / règlement d'emprunt – étangs de Luceville - pérennité

Avis de motion est dûment donné qu'à une prochaine session un règlement d'emprunt concernant la pérennité et suivi des ouvrages municipaux d'assainissement, étangs secteur Luceville, sera adopté,

Adopté

090-2006

Roche Ltée Groupe-conseil / services professionnels

Proposé par : Anne A.Racine

Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services professionnels de Roche Groupe-conseil dans le dossier de la pérennité et suivi des ouvrages municipaux d'assainissement, étangs secteur Luceville ainsi que la préparation de subvention auprès de la sécurité publique dans le dossier de la Promenade de l'Anse-aux-Coques. Madame Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale intérimaire est autorisée à signer dans le dossier.

Adopté

091-2006

Déclaration du responsable d'une installation de distribution

Proposé par : Michael Ouellet
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser madame Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale intérimaire à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce la déclaration du responsable d'une installation de distribution, et ce, conformément à l'entrée en vigueur de modifications au Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP).

Adopté

Caron Castonguay / reporté

Acc. Réc.

Rapport de l'inspectrice en bâtiment

Le conseil municipal accuse réception du rapport mensuel du mois de février 2006 de l'inspectrice en bâtiment.

092-2006

Demande de PIA

44 route du Fleuve Est

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété de Jean-Marie St-Laurent, 44 route du Fleuve Est;

Par conséquent il est proposé par: Michael Ouellet
appuyé par: Hugues Dionne

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis de Jean-Marie St-Laurent, 44 route du Fleuve Est (numéro: 2006-01) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

093-2006

Demande de PIA

78, route du Fleuve Ouest

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété de Roméo Caissie, 78 route du Fleuve Ouest;

Par conséquent il est proposé par: Anne A. Racine
appuyé par: Nathalie Bélanger

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis de Roméo Caissie (numéro: 2006-02) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

094-2006

Demande de PIA

Lot 53-2, route du Fleuve Est

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation d'une construction unifamiliale éventuelle sur le lot 53-2 de la propriété de Maurice Gendron, 88 route du Fleuve Ouest;

Par conséquent il est proposé par: Michael Ouellet
appuyé par: Nathalie Bélanger

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande d'une construction unifamiliale, lot 53-2 de Maurice Gendron (numéro: 2006-03) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

095-2006

Demande de PIA

69, route du Fleuve Ouest

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété de Marie-Claire Cormier, 69, route du Fleuve Ouest;

Par conséquent il est proposé par: Hugues Dionne
appuyé par: Anne A. Racine

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis de Marie-Claire Cormier (numéro: 2006-04) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

Resto Chez Dan / reporté

Ferme A.J. Migneault / reporté

096-2006

Congrès COMBEQ

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspectrice en bâtiment à participer au congrès de la COMBEQ qui a lieu les 27, 28 et 29 avril 2006 à Rimouski. Les frais d'inscription sont de 488-36\$ taxes incluses. Les frais de transports, de repas sont remboursés selon le règlement en vigueur prévoyant le remboursement des dépenses aux membres du conseil municipal et aux employés municipaux ou sur présentation de pièces justificatives.

Adopté

097-2006

Secrétaire au service de l'urbanisme

Proposé par : Michael Ouellet
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité de prolonger les services de madame Hélène Pelletier, secrétaire au service de l'urbanisme pour une période supplémentaire de neuf semaines, soit à compter du 3 avril 2006.

Adopté

098-2006

Ghislain Lavoie / membre du CCU

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Michael Ouellet

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la démission de monsieur Ghislain Lavoie, membre du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Luce en date du 5 mars 2006.

Adopté

099-2006

Semaine de relâche

Proposé par : Michael Ouellet
Appuyé par : Hugues Dionne

Il est résolu à l'unanimité de verser une subvention de 500\$ à la Corporation des loisirs de Sainte-Luce dans le cadre de la semaine de relâche, et ce, tel que prévu au budget 2006.

Adopté

100-2006

URLS / transfert 400\$

Considérant que la municipalité a reçu un montant de 400\$ de l'URLS, dans le cadre de la semaine de relâche;

Considérant que ce montant d'argent appartient à la Corporation des loisirs de Sainte-Luce;

Par conséquent il est proposé par : Michael Ouellet
appuyé par : Pierre Laplante

il est résolu à l'unanimité de transférer un montant de 400\$ au nom de la Corporation des loisirs de Sainte-Luce.

Adopté

101-2006

Bibliothèque de Luceville

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser mesdames Pierrette Dubé, responsable de la bibliothèque du secteur Luceville et madame Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale intérimaire à signer les documents nécessaires au fonctionnement de la bibliothèque.

Adopté

102-2006

Placement Carrière-été

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Michael Ouellet

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le coordonnateur des loisirs, Monsieur Jean-Claude Molloy à faire une demande pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce, pour une demande de subvention dans le cadre du programme "Placement-carrière été 2006.

Adopté

103-2006

Tourisme Rimouski

Proposé par : Pierre Laplante
Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité de ne pas participer au Plan de partenariat Marketing pour l'année 2006.

Adopté

104-2006

Décès du maire Léon Gaudreault

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Michael Ouellet

Il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Luce offre ses plus sincères condoléances à la famille pour le décès de Monsieur Léon Gaudreault.

Adopté

105-2006

Décès de Monsieur André Laplante (frère de Pierre Laplante)

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Michael Ouellet

Il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Luce offre ses plus sincères condoléances à la famille pour le décès de Monsieur André Laplante.

Adopté

106-2006

MRC de la Mitis

Considérant que la majorité des municipalités du territoire de la MRC de La Mitis seront affectées directement ou indirectement par des pertes d'emplois, voir des fermetures d'usines, au niveau de l'industrie forestière;

Considérant que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) ont mis en place des programmes d'aide financière pour contrer les effets de ces pertes d'emplois.

Pour ces motifs il est proposé par Hugues Dionne, appuyé par Michael Ouellet et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Luce accepte de se joindre à l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC de La Mitis afin d'établir un plan d'action en vue de la diversification de l'économie et le développement de tout le territoire de la MRC.

Adopté

107-2006 **Décès de Rosaire Sergerie**

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Luce offre ses plus sincères condoléances à la famille pour le décès de Monsieur Rosaire Sergerie.

Adopté

108-2006 **Décès de Albert Langlois**

Proposé par : Michael Ouellet
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Luce offre ses plus sincères condoléances à la famille pour le décès de Monsieur Albert Langlois.

Adopté

109-2006 **Levée d'assemblée**

Proposé par Anne A. Racine et résolu à l'unanimité qu'à 22 heures 5 minutes la session soit levée.

Adopté

France St-Laurent,
maire

Marie-Andrée Jeffrey
Directrice générale intérimaire